



Bulletin Officiel

N° 4564 Mardi 18 Mars 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION
DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 2-3

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

SICAV RENDEMENT 4

SICAV CROISSANCE 4

SICAV AMEN – AGO - 5

AMEN PREMIERE SICAV – AGO - 5

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 » 6-9

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014 -1 » 10-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

SITUATIONS ANNUELLES ARRETES AU 31/12/2013

- SICAV AMEN
- AMEN PREMIERE SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion
des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV RENDEMENT
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue de Turquie-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV RENDEMENT** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **mercredi 26 mars 2014 à 10 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement de mandats d'administrateurs.

2013 - AS - 1050

SICAV CROISSANCE
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : 2, rue de Turquie-1001Tunis

Les actionnaires de **SICAV CROISSANCE** sont convoqués en assemblée générale ordinaire le **mercredi 26 mars 2014 à 09 heures**, à l'hôtel « **AFRICA** », 50, avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013,
- 2/ Rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013 et approbation des opérations y mentionnées,
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et affectation des résultats,
- 4/ Quitus aux administrateurs,
- 5/ Renouvellement de mandats d'administrateurs.

2013 - AS - 1051

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SICAV AMEN
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Amen Bank, Avenue Med V 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration de **SICAV AMEN** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 31 Mars 2014 à 11 heures**, au **siège d' Amen Bank , Avenue Med V, 1002 Tunis** , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013 ;
- 2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Nomination d'administrateurs ;
- 7/ Fixation des jetons de présence;
- 8/ Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général ;
- 9/ Questions diverses.

2013 - AS - 1052

AMEN PREMIERE SICAV
Société d'Investissement à Capital Variable
Siège Social : Amen Bank, Avenue Med V 1002 Tunis

Le Conseil d'Administration d'**AMEN PREMIERE SICAV** invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le lundi 31 Mars 2014 à midi**, au **siège d'Amen Bank , Avenue Med V, 1002 Tunis** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013 ;
- 2/ Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013 ;
- 3/ Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2013 ;
- 4/ Approbation des conventions réglementées ;
- 5/ Quitus aux Administrateurs ;
- 6/ Nomination d'un nouvel administrateur ;
- 7/ Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- 8/ Fixation des jetons de présence;
- 9/ Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les Administrateurs et le Président Directeur Général
- 10/ Questions diverses.

2013 - AS - 1053

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace ceux publiés aux Bulletins officiels du CMF en date des 03/03/2014, 04/03/2014, 05/03/2014, 06/03/2014, 07/03/2014, 10/03/2014 et 11/03/2014

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Attijari Leasing 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le 27 Juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts dans la limite de 60 millions de dinars pour le financement de son exploitation à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le 12 février 2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire et a fixé les conditions définitives de l'emprunt comme présentées ci-dessous :

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «Attijari Leasing 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	TMM + 2,2%
Catégorie B	5 ans	7,2%
Catégorie C	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Juin de l'année N-1 au mois de Mai de l'année N.

- Suite -

- *Catégorie B d'une durée de 5 ans*

7,20% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- *Catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

7,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,20% l'an pour le présent emprunt.
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie C, ce taux est de 7,35% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de Janvier 2014 qui est égale à 4,6433%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,8433%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,20% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et B et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

La durée de vie moyenne est de 3 ans pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

La durée de vie moyenne est de 5 ans pour les obligations de la Catégorie C du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

- ✓ La duration de la Catégorie B est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie C est de 4,309 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **05 juin 2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **05 juin 2014** même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

- *Pour les obligations des Catégories A et B*

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation, et ce de la 1^{ère} année jusqu'à la 5^{ème} année. L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2019**.

- *Pour les obligations de la Catégorie C*

Toutes les obligations émises seront remboursables d'un montant annuel de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année jusqu'à la 7^{ème} année, L'emprunt sera amorti en totalité le **05 juin 2021**.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **05 juin** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **05 juin 2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **05 juin 2015** pour les catégories A et B et le **05 juin 2017** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **12 mars 2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **05 juin 2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **05 juin 2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12 juin 2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **12 mars 2014** auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse sis au Rue des Lacs de Mazurie 1053 Les Berges du Lac – Tunis

- Suite -

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

Le 07 février 2014, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente Note d'Opération en date du 12 février 2014.

Attijari Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux concessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « Attijari Intermédiation » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « Attijari Leasing 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Attijari Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0854 en date du 26 février 2014, du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008 en date du 30 août 2013, de l'actualisation du document de référence « Attijari Leasing 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-008/A001 en date du 26 février 2014, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue de Mazurie-1053 Les Berges du Lac.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de Attijari Leasing ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 04 juin 2013 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 150 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de deux ans, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le 29/08/2013 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 » d'un montant de *20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars*. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre *TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,25% brut l'an au maximum* pour le taux variable et entre *6,80% brut l'an au minimum et 7,50% brut l'an au maximum* pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché. A cet effet la Direction Générale a fixé les caractéristiques et les conditions de l'emprunt obligataire présentées ci-dessous.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «TUNISIE LEASING 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt
Catégorie A	5 ans	7,2% ou TMM + 2,2%
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,35%

- Suite -

- *Catégorie A d'une durée de 5 ans*

Taux variable: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,2% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 220 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,2% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Pour la catégorie A, lors de la souscription, le souscripteur doit choisir le type de taux à adopter.

- *Catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce*

Taux fixe : Taux annuel brut de 7,35% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- ✓ Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,2% l'an ;
- ✓ Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,35% l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2014, qui est égale à 4,593%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,793%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,2%, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations seront émises pour une durée de 5 ans pour les Catégories A et 7 ans dont 2 années de grâce pour la Catégorie B.

Durée de vie moyenne : C'est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour les Catégories A et de 5 ans pour la Catégorie B pour l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

- Suite -

- ✓ La duration de la Catégorie A est de 2,745 années ;
- ✓ La duration de la Catégorie B est de 4,309 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/04/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/04/2014**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/04/2019** pour la catégorie A et le **28/04/2021** pour la catégorie B.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **28 avril** de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêt et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/04/2015**. Pour la catégorie B, le premier remboursement des intérêts aura lieu le **28/04/2015** et le premier remboursement en capital aura lieu le **28/04/2017**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/02/2014** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/04/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/04/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **13/05/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/02/2014** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par STICODEVAM.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi et la quantité d'obligations y afférente.

- Suite -

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 8 novembre 2013, les notes attribuées à la société Tunisie Leasing, soient :

- Note à long terme : BBB+ (tun)
- Note à court terme : F2 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 09 janvier 2014, la note « BBB+ (tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « TUNISIE LEASING 2014-1 ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture des souscriptions à l'Emprunt Obligataire «TUNISIE LEASING 2014-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0850 en date du 29 janvier 2014, du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004 en date du 10 juillet 2013, de l'actualisation du document de référence « TL 2013 » enregistré par le CMF sous le n° 13-004/A003 en date du 04 novembre 2013, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au première trimestre 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2014. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération, le document de référence ainsi que l'actualisation du document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de TUNISIE VALEURS, Integra -Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2014 de TUNISIE LEASING ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2013 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril 2014 et le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 18 MARS 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,745%		
TN0008002834	BTC 52 SEMAINES 25/03/2014		4,609%	
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "	4,156%		1 002,314
TN0008002859	BTC 52 SEMAINES 20/05/2014		4,192%	
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,241%		1 011,716
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,306%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,374%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,442%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,526%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,594%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,645%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,729%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,761%	1 019,437
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,797%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015	4,865%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,077%	998,574
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,235%	1 000,301
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,460%	872,312
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,525%	992,914
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,746%		1 029,202
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,736%		985,159
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,875%	984,925
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,906%	762,117
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,953%	980,979
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,127%	969,719
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,254%		960,384
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,369%		1 032,689
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,334%		952,840

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	149,086	149,100		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,137	13,138		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,351	1,352		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,562	36,565		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	49,664	49,667		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	157,481	157,528		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	559,457	560,966		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	115,621	116,034		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	125,380	125,776		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,107	118,132		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	113,289	113,551		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	89,092	89,286		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	130,669	131,230		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	94,956	95,681		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	107,129	107,371		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 368,308	1 369,334		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 250,945	2 252,092		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,190	101,488		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	103,282	103,232		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,961	126,069		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 215,496	1 211,264		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	127,664	127,886		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,541	15,585		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	5 944,586	5 949,086		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 184,285	5 186,231		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	4 987,648	4 980,831		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,232	2,205		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,930	1,916		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,114	1,109		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	07/05/13	3,201	108,216	109,142	109,154
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	15/04/13	3,487	104,217	104,921	104,930
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	02/04/13	3,398	105,764	106,635	106,653
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	27/05/13	3,896	102,679	103,528	103,563
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	27/05/13	3,715	103,526	104,424	104,436
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	28/05/13	3,393	106,814	107,574	107,584
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/02/00	3,814	104,112	105,111	105,123
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	02/05/13	3,874	103,499	104,228	104,239
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	02/05/13	3,800	104,066	104,615	104,622
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/13	3,501	105,373	106,051	106,061
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/13	3,395	102,003	102,910	102,920
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	18/03/13	3,765	104,182	105,055	105,068
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/13	3,316	103,931	104,667	104,678
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	30/04/13	3,383	106,836	107,577	107,588
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	18/04/13	3,590	105,568	106,388	106,400
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/13	2,823	103,146	103,867	103,876
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/13	3,320	102,565	103,359	103,369
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/13	3,435	104,577	105,410	105,423
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/13	3,878	102,563	103,467	103,478
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	31/05/13	3,517	103,540	104,321	104,333
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/13	3,124	104,500	105,258	105,273
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/13	3,866	102,544	103,411	103,422
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	24/04/13	3,746	103,699	104,501	104,512
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/13	3,135	104,696	105,442	105,452
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	24/05/13	3,283	102,226	102,990	103,001

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	30/04/13	0,314	10,514	10,595	10,596
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	21/05/13	3,945	102,940	103,635	103,644
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	3,570	103,496	104,348	104,362
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	3,655	101,254	102,055	102,131
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	07/05/13	0,702	65,776	69,594	70,070
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	2,216	140,922	146,536	145,595
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	27/05/13	18,410	1 406,845	1 457,666	1 450,365
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	02/05/13	2,394	107,539	110,868	111,040
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	02/05/13	1,693	105,111	108,761	108,916
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	31/05/13	0,349	81,346	84,809	85,145
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	18/03/13	0,386	16,637	16,770	16,764
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/13	3,907	256,768	263,860	264,572
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/13	0,870	33,514	34,246	34,339
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/13	16,587	2 270,339	2 382,938	2 383,207
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	04/03/59	1,476	75,257	76,998	77,091
70	SICAV A VENIR	STB MANAGER	01/02/95	29/01/01	1,136	56,784	57,611	57,654
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	24/05/13	0,958	98,306	100,420	100,556
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	24/05/13	1,219	107,039	111,132	111,399
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	94,169	100,491	100,945
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	30/04/13	0,226	11,302	11,555	11,570
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	30/04/13	0,138	11,809	12,374	12,404
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	14,788	15,738	15,822
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	30/04/13	0,266	13,881	15,048	15,153
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	28/07/64	0,268	11,452	12,248	12,236
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	03/08/34	0,086	10,375	10,904	10,874
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	29/05/87	0,140	10,397	10,655	10,643
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/09/91	0,199	10,675	10,722	10,723
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,346	123,066	125,805	125,929
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	28/05/13	1,196	123,651	126,279	126,689
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	24/05/13	0,110	10,081	10,808	10,877
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/13	0,923	102,604	108,653	109,183
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	31/05/13	0,205	19,344	20,112	20,151
87	FCP AL INTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	77,344	77,956	78,449
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	80,752	81,395
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	24/05/13	1,545	96,772	99,068	99,265
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	93,411	92,761
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	98,486	98,137
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	99,919	100,953	100,988
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	10,055	10,072
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	9,411	9,411
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	24/04/13	2,328	92,572	93,967	93,781
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	24/04/13	0,251	98,591	100,516	99,706
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	02/05/13	2,992	124,772	133,047	133,716
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	24/05/13	0,064	10,513	10,771	10,892
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	0,934	115,255	118,105	119,338
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	24/05/13	2,167	117,508	118,404	118,991
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/13	1,277	100,151	101,863	102,030
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	95,827	101,358	100,813
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	1,155	172,952	180,547	180,574
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	2,274	157,659	165,745	165,796
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	27/05/13	3,826	140,788	144,781	144,894
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 676,704	9 650,842
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	19,191	19,217
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	132,750	131,789
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 512,275	1 510,604
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	105,463	104,820
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	88,546	87,876
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	05/06/13	0,245	111,085	117,405	117,468
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 878,087	8 887,860
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	-	-	8,870	9,082	9,104
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	-	-	8,792	9,039	9,047

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
 Mr. Salah Essayel

Etats financiers annuels de SICAV

SICAV AMEN

SICAV AMEN publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M .JELIL BOURAOUI.

Bilan arrêté au 31 Décembre 2013
(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>48 150 085</u>	<u>68 322 833</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	3 590 148	3 720 838
Obligations et valeurs assimilées	3.2	44 559 937	64 601 995
Placements monétaires et disponibilités		<u>21 277 793</u>	<u>7 421 356</u>
Placements monétaires	3.3	3 481 239	4 921 811
Disponibilités	3.4	17 796 554	2 499 545
TOTAL ACTIF		<u>69 427 878</u>	<u>75 744 189</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	79 639	170 440
Créditeurs divers	3.6	19 516	23 441
TOTAL PASSIF		<u>99 155</u>	<u>193 881</u>
Capital	3.7	<u>66 715 288</u>	<u>72 933 780</u>
Sommes capitalisables	3.12	<u>2 613 435</u>	<u>2 616 528</u>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice en cours		2 613 435	2 616 528
ACTIF NET		<u>69 328 723</u>	<u>75 550 308</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>69 427 878</u>	<u>75 744 189</u>

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2013

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	Période 01/01/2013 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	3.8	2 728 189	3 481 576
Revenus des placements monétaires	3.9	453 722	809 448
Total des revenus de placements		3 181 911	4 291 024
Charges de gestion des placements	3.10	<546 540>	<789 534>
Revenus Nets des placements		2 635 371	3 501 490
Autres charges	3.11	<78 291>	<112 308>
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 557 080	3 389 182
Régularisation du résultat d'exploitation		56 355	<772 654>
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		2 613 435	2 616 528
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<56 355>	772 654
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<160 844>	<17 812>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<41 164>	57 917
Frais de négociation		<3 656>	<3 161>
Résultat non distribuable		<205 664>	36 944
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 351 416	3 426 126

Etat de variation de l'actif net arrêté au 31 Décembre 2013
(En Dinars Tunisiens)

	Période 01/01/2013 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	2 351 416	3 426 126
Résultat d'exploitation	2 557 079	3 389 182
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<160 843>	<17 812>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<41 164>	57 917
Frais de négociation de titres	<3 656>	<3 161>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<8 573 001>	<25 659 080>
Souscriptions		
- Capital	101 121 555	280 756 964
- Régularisation des sommes non distribuables	<208 743>	2 035
- Régularisation des sommes capitalisables	6 269 386	19 135 931
- Droit d'entrée	-	-
Rachat		
- Capital	<109 426 825>	<304 747 228>
- Régularisation des sommes non distribuables	182 613	<13 418>
- Régularisation des sommes capitalisables	<6 510 985>	<20 793 364>
VARIATION DE L'ACTIF NET	<6 221 585>	<22 232 954>
ACTIF NET		
En début de période	75 550 308	97 783 262
En fin de période	69 328 723	75 550 308
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	2 153 088	2 887 685
En fin de période	1 907 907	2 153 088
VALEUR LIQUIDATIVE	36,337	35,089
TAUX DE RENDEMENT	3,56%	3,62%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ANNUELS ARRETES AU 31-12-2013

1- Référentiel d'élaboration des états financiers annuel

SICAV AMEN est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2013 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative à cette même date pour les titres SICAV.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de certificats de dépôt et de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
BT	161	312	1 481	0,00%
EUR-CYCLES	19 000	212 800	175 028	0,25%
AMEN TRESOR SICAV	32 276	3 380 403	3 413 639	4,92%
TOTAL	51 437	3 593 516	3 590 148	5,18%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements en obligations et bons de trésor assimilables et négociables en bourse.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

- **BTA**

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
BTA090215	6 500	6 786 000	7 111 107	10,26%
BTA090714	5 700	6 053 400	6 234 800	8,99%
BTA110319	1 700	1 773 000	1 833 660	2,64%
BTA110319A	2 200	2 262 125	2 340 626	3,38%
BTA110319B	3 000	3 046 650	3 153 697	4,55%
BTA14042014 (*)	8 390	8 767 550	8 997 591	12,98%
BTA14042014A	105	105 000	109 522	0,16%
BTA14042014B	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014C	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014D	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014E	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014F	105	105 000	109 522	0,16%
BTA14042014G	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014H	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014I	30	30 000	31 292	0,05%
BTA14042014J	390	390 000	406 797	0,59%
BTZ111016B	2 000	1 245 000	1 603 919	2,31%
TOTAL		30 743 725	32 120 285	46,33%

(*) La ligne BTA 14042014 totalisant 9200 bons en 2012 a été défalquée en plusieurs sous-lignes afin de mieux retracer leurs prix de revient au niveau de la comptabilité.

Les montants des retenues à la source non effectuées sur les intérêts courus relatifs aux BTA acquis auprès du SVT (spécialiste en valeur du trésor) ont été présentés parmi la valeur actuelle des BTA. Ces montants se détaillent comme suit :

Date	31/12/2013	31/12/2012
Montant	-	7 940

- Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
AB 2006	40 000	1 600 000	1 666 496	2,40%
AB 2009 CA	18 000	1 320 000	1 334 659	1,93%
AB 2009 CB	13 000	953 333	964 139	1,39%
AB 2010	2 000	160 000	162 404	0,23%
AB 2012B	20 000	1 800 000	1 825 136	2,63%
AIL 2013	2 000	200 000	206 597	0,30%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000	514 116	0,74%
ATL 2012-11	10 000	800 000	823 184	1,19%
ATLESING12-1	10 000	800 000	823 560	1,19%
BTE 2010 AP	3 000	210 000	212 640	0,31%
CIL 2009/1	10 000	200 000	203 976	0,29%
CIL 2010/2	5 000	200 000	201 392	0,29%
HL 2010/1 1	10 000	400 000	409 064	0,59%
HL 2013/1	2 250	225 000	232 792	0,34%
MX 2010 TA	10 000	800 000	823 672	1,19%
PANOBOIS 07	2 000	80 000	83 032	0,12%
SIHM 2008TA	6 000	240 000	243 739	0,35%
SIHM 2008TB	4 000	160 000	162 493	0,23%
STM 2007 TB	3 750	75 000	76 089	0,11%
STM 2007 TC	4 750	95 000	96 379	0,14%
TLG 2008-3	5 000	100 000	104 828	0,15%
TLG 2011-1	5 000	300 000	307 752	0,44%
UNIFACTOR 2013	9 500	950 000	961 514	1,39%
TOTAL		12 168 333	12 439 653	17,94%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

➤ **Acquisitions**

1- **OBLIGATIONS**

	Nombre	Coût d'acquisition par obligation	Coût total
HL 2013/1	2500	100	250 000
AIL 2013	2500	100	250 000
UNIFACTOR 2013	10 000	100	1 000 000

2- **OPCVM**

Intitulé	Nombre	Cours d'acquisition	Coût total
AMEN TRESOR	1799	105,295	189 426
AMEN TRESOR	5 998	106,179	636 862
AMEN TRESOR	1 338	102,802	137 549
AMEN TRESOR	3 970	103,678	411 602
AMEN TRESOR	3 348	104,947	351 363
AMEN TRESOR	19140	104,505	2 000 226
AMEN TRESOR	8883	104,582	929 002
AMEN TRESOR	10 098	104,664	1 056 897
AMEN PREMIERE	47 222	103,763	4 899 896
AMEN TRESOR	4 255	105,764	450 026

3- ACTIONS

Intitulé	Nombre	Cours d'acquisition	Cout total
EUR-CYCLES	84174	11,2	942 749
BT DA 13(*)	2	3	6
BT DA 13(*)	1	3	3

(*) Il s'agit de droits d'attribution acquis suite à l'augmentation de capital de la Banque de Tunisie qui ont été convertis en actions à raison d'une (1) action nouvelle pour trois (3) actions anciennes.

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

1. OPCVM

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
AMEN TRESOR	6 000	627 565	636 864	9 299
AMEN TRESOR	3 972	416 182	411 638	-4 544
AMEN TRESOR	4 850	507 627	504 162	-3 464
AMEN TRESOR	9 616	1 006 461	1 000 006	-6 455
AMEN TRESOR	22 510	2 356 015	2 343 201	-12 814
AMEN TRESOR	4838	507 314	500 027	-7 287
AMEN TRESOR	10 100	1 055 747	1 056 945	1 198
AMEN PREMIERE	47 222	4 899 896	4 908 867	8 971

2. OBLIGATIONS

→ Les cessions sur les obligations se détaillent ainsi :

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
ATTILES20111	5 000	400 000	400 000	-
BH 2007	20 000	800 000	800 000	-
BTK 2009 C	10 000	800 000	800 000	-
HL 2012/1	10 000	1 000 000	1 000 000	-
UNIFAC 2010	8 000	480 000	480 000	-
ATB 2007/1	10 000	700 000	700 000	-
BNA 2009	10 000	733 333	733 333	-
HL 2013/1	250	25 000	25 000	-
STM 2007 TB	1 250	25 000	25 000	-
STM 2007 TC	1 250	25 000	25 000	-
UNIFACTOR 2013	500	50 000	50 000	-
AIL 2013	500	50 000	50 000	-

→ Les remboursements en capital sur les obligations se détaillent ainsi :

Désignation	Remboursement en capital
ATTILES20111	100 000
CIL 2007/1	300 000
TLG 2008-3	100 000
TLG 2007-2	300 000
AB 2006	400 000

UNIFAC 2010	160 000
CIL 2007/2	300 000
BTK 2009 C	66 667
UNIFAC 2008	200 000
BNA 2009	66 667
PANOBOIS 07	40 000
MX 2010 TA	200 000
ATB 2007/1	50 000
ATL 2008/1	200 000
ATL 2012-11	200 000
ATLESING12-1	200 000
TLG 2011-1	100 000
HL 2010/1 1	200 000
ATL 2006-1	600 000
MP 05 T/A	120 000
TLG 2008-1	104 000
CIL 2009/1	200 000
AB 2010	13 333
SIHM 2008TA	120 000
SIHM 2008TB	80 000
AB 2012B	200 000
BTE 2010 AP	30 000
STM 2007 TB	100 000
STM 2007 TC	120 000
AB 2009 CA	120 000
AB 2009 CB	86 667
CIL 2010/2	100 000
TLG 2008-2	100 000

3. BTA

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins valeurs réalisées
BTA090215	7 000	7 308 000	7 294 000	-14 000
BTA11072017	3000	3 109 200	3 123 000	13 800

4. Actions

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins valeurs réalisées
EURO-CYCLE	3 000	33 600	34 170	570
EURO-CYCLE	2 000	22 400	22 780	380
EURO-CYCLE	6 000	67 200	68 340	1 140
EURO-CYCLE	5 000	56 000	56 950	950
EURO-CYCLE	5 000	56 000	56 950	950
EURO-CYCLE	5 000	56 000	56 950	950
EURO-CYCLE	5 000	56 000	56 950	950
EURO-CYCLE	1 459	16 341	16 618	277
EURO-CYCLE	3 000	33 600	34 170	570
EURO-CYCLE	41	459	467	8
EURO-CYCLE	2 500	28 000	28 475	475
EURO-CYCLE	3 000	33 600	34 170	570
EURO-CYCLE	3 000	33 600	34 170	570
EURO-CYCLE	1 000	11 200	11 390	190

EURO-CYCLE	135	1 512	1 532	20
EURO-CYCLE	39	437	443	6
EURO-CYCLE	3 000	33 600	33 930	330
EURO-CYCLE	72	806	812	6
EURO-CYCLE	100	1 120	1 125	5
EURO-CYCLE	30	336	338	2
EURO-CYCLE	2 500	28 000	28 125	125
EURO-CYCLE	2 095	23 464	23 569	105
EURO-CYCLE	75	840	844	4
EURO-CYCLE	151	1 691	1 703	12
EURO-CYCLE	30	336	338	2
EURO-CYCLE	10	112	113	1
EURO-CYCLE	10	112	113	1
EURO-CYCLE	50	560	563	3
EURO-CYCLE	150	1 680	1 688	8
EURO-CYCLE	1 000	11 200	11 300	100
EURO-CYCLE	395	4 424	4 452	28
EURO-CYCLE	5	56	56	0
EURO-CYCLE	500	5 600	5 635	35
EURO-CYCLE	100	1 120	1 127	7
EURO-CYCLE	50	560	565	5
EURO-CYCLE	68	762	770	8
EURO-CYCLE	200	2 240	2 266	26
EURO-CYCLE	50	560	567	7
EURO-CYCLE	50	560	567	7
EURO-CYCLE	150	1 680	1 698	18
EURO-CYCLE	1 827	20 462	20 645	183
EURO-CYCLE	150	1 680	1 695	15
EURO-CYCLE	4	45	45	0
EURO-CYCLE	100	1 120	1 135	15
EURO-CYCLE	1 820	20 384	20 566	182
EURO-CYCLE	275	3 080	3 108	28
EURO-CYCLE	150	1 680	1 695	15
EURO-CYCLE	4 380	49 056	49 713	657
EURO-CYCLE	303	3 394	3 427	33
EURO-CYCLE	50	560	565	5
EURO-CYCLE	100	1 120	1 135	15

3.3- Placements monétaires :

Les placements monétaires s'élèvent au 31-12-13 à 3 481 238 dinars. Ils sont constitués de billets de trésoreries dont les caractéristiques se présentent comme suit :

Désignation	Date souscription	Emetteur	Date Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	Intérêts précomptés	En % de l'actif net
Billet de Trésorerie	03/11/2013	UNIFACTOR	01/02/2014	985 546	994 962	14 454	1,44%
Billet de Trésorerie	18/07/2013	UNIFACTOR	14/01/2014	971 493	997 871	28 507	1,44%
Billet de Trésorerie	24/12/2013	Economic Auto	24/03/2014	492 157	492 841	7 843	0,71%
Billet de Trésorerie	29/10/2013	HANNIBAL LEASE	27/01/2014	984 852	995 564	15 148	1,44%
TOTAL				3 434 048	3 481 238	65 952	5,02%

3.4- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 17 796 554 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	2 000 000	2 033 262	2,93%
Avoirs en banque		15 763 292	22,74%
TOTAL	2 000 000	17 796 554	25,67%

(i): Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT010114	AMEN BANK	01/01/2014	1 028 230	6,44
PLACT260214	AMEN BANK	26/02/2014	1 005 032	6,66
TOTAL			2 033 262	

3.5 Opérateurs créditeurs :

Les opérateurs créditeurs s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Gestionnaire	9 790	31 890
Dépositaire	69 849	138 550
TOTAL	79 639	170 440

3.6 Crédeurs divers :

Les crédeurs divers s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Retenue à la source	37 118	26 253
Rdevance CMF	4 896	8 065
Charges et pdts en attente de régul.	-22 499	-10 877
TOTAL	19 516	23 441

3.7- Capital :

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/13 au 31/12/13 s'élève à <6 221 585> dinars et se détaille comme suit :

Variation de la part capital : < 8 537 065 >

Variation de la part Revenu : 2 315 480

La variation de la part capital s'analyse comme suit :

Capital social (début ex.)	75 252 353 (*)
Souscriptions	101 121 555
Rachats	-109 426 825
Frais de négociation	-3 656
VDE/act.cote	-36 604
VDE/titres.Etat	-131 304
VDE / titres OPCVM	33 235
+/-V réalisée emp.société	14
+/- V réal/act.cote	10 567
+/- V réal/titres.Etat	-36 650
+/- V réal/ titres OPCVM	-15 095
+/- V report/act.cote	-1 136
+/- V report/titres OPCVM	-25 036
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-208 743
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	182 613
Variation de la part Capital	< 8 537 065 >
Capital au 31-12-2013	66 715 288

(*) : Etant donné que SICAV AMEN est une SICAV de capitalisation, le montant de 75 252 353 DT est constitué du capital au 31/12/2012 de 72 933 780 DT augmenté des sommes capitalisables pour un montant égale à 2 616 528 DT et de la régularisation de ces sommes capitalisables d'un montant de < 297 955 > DT.

La variation de la part revenu s'analyse comme suit :

Désignation	Exercice clos le 31-12-2013	Exercice clos le 31-12-2012
Régularisation du Résultat ex clos capitalisable	-297 955	-884 780
Résultat d'exploitation	2 557 080	3 389 182
Régularisation du résultat d'exploitation	56 355	-772 654
Total :	2 315 480	1 731 748

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-12	679
Nombre d'actionnaires entrants	439
Nombre d'actionnaires sortants	-500
Nombre d'actionnaires au 31-12-13	618

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 1/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/01/2012 au 31/12/2012
Dividendes	137 575	178 677
Revenus des obligations	798 152	1 034 997
Revenus des BTA	1 792 462	2 267 902
TOTAL	2 728 189	3 481 576

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 1/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/01/2012 au 31/12/2012
Placement compte courant à terme	214 264	425 897
Billets de trésorerie	206 153	232 521
Certificat de dépôt	1 272	37 780
Compte Rémunéré	32 033	113 250
TOTAL	453 722	809 448

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire, calculée sur la base de 0,2% de l'actif net annuel de SICAV AMEN, ainsi que la rémunération du dépositaire calculée sur la base de 0,59% de l'actif net annuel de SICAV AMEN conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre SICAV AMEN et AMEN BANK.

Désignation	Période	Période
	Du 1/01/2013 au 31/12/2013	Du 1/01/2012 au 31/12/2012
Rémunération du dépositaire	412 090	595 307
Rémunération du gestionnaire	134 450	194 227
TOTAL	546 540	789 534

3.11- Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Redevance du CMF	67 213	97 114
Services bancaires et assimilés	451	425
TCL	5 827	8 769
Jetons de présence	4 800	6 000
TOTAL	78 291	112 308

3.12- Sommes capitalisables :

A partir du 01-01-04, SICAV AMEN a été transformée en une SICAV de capitalisation. Le résultat d'exploitation ainsi que sa régularisation sont incorporés au capital et présentés au niveau de la rubrique « sommes capitalisables de la période » et ce dans le bilan et dans l'état de résultat.

Au niveau de l'état de variation de l'actif net, ces montants continuent à être présentés au niveau de la rubrique « variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation » et au niveau de la rubrique « capital ».

Données par action et ratios pertinents :

Données par action	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	1,430	1,617	1,379	1,274
Revenus des placements monétaires	0,238	0,376	0,223	0,329
Total des revenus des placements	1,668	1,993	1,602	1,603
Charges de gestion des placements	-0,286	-0,367	-0,286	-0,282
Revenu net des placements	1,381	1,626	1,316	1,321
Autres charges	-0,041	-0,052	-0,041	-0,041
Résultat d'exploitation	1,340	1,574	1,275	1,28
Régularisation du résultat d'exploitation	0,030	-0,359	-0,07	-0,1
Sommes capitalisables de l'exercice	1,370	1,215	1,204	1,181
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,030	0,359	0,07	0,1
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	-0,084	-0,008	0,007	-0,004
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-0,022	0,027	0,017	0,117
Frais de négociation	-0,002	-0,001	-0,001	-0,001
Résultat net de l'exercice	1,232	1,591	1,298	1,393
Résultat non distribuable de L'exercice	-0,108	0,017	0,023	0,112
Régularisation du résultat non distribuable	-0,014	-0,005	-0,000	-0,014
Sommes non distribuables de l'exercice	0,122	0,012	0,023	0,098
Distribution de dividendes	–	–	–	–
Valeur liquidative	36,337	35,089	33,862	32,634
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placement/actif net moyen	0,81%	0,82%	0,81%	0,81%
autres charges/actif net moyen	0,12%	0,12%	0,12%	0,12%
Résultat capitalisable de l'exercice/ actif net moyen	3,80%	3,50%	3,63%	3,69%
Nombre d'actions	1 907 907	2 153 088	2 887 685	3 744 981
Actif net moyen	67 216 049	96 843 729	101 485 444	129 899 901

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la société SICAV AMEN comprenant le bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La Direction Générale est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers.

Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999 portant promulgation des normes comptables relatives aux OPCVM.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière de la société SICAV AMEN arrêtée au 31 décembre 2013 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

(i) Sans remettre en cause l'opinion sans réserve exprimée ci-dessus, Les emplois en disponibilités et les dépôts à terme représentent 25,63% de l'actif au 31 Décembre 2013, constituant ainsi un dépassement par rapport à la limite de 20% prévue par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans le rapport d'activité sur les comptes de la société arrêtés au 31 décembre 2013.

(iii) Conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

Tunis, le 18 Février 2014

Le commissaire aux comptes :
Jelil BOURAOUI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2013

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des articles 200 et 205 du Code des Sociétés Commerciales.

Au cours de nos investigations, nous n'avons pas relevé de transactions entrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 18 Février 2014

Le commissaire aux comptes :
Jelil BOURAOU

Etats financiers annuels de SICAV

AMEN PREMIERE SICAV

AMEN PREMIERE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 31 mars 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINANCIAL AUDITING & CONSULTING représenté par Mme Dorsaf LITAIEM.

BILAN

(Unité : en DT)

	Note	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
<u>AC1 Portefeuille Titres</u>	3.1	<u>205 222 404,442</u>	<u>197 982 220,033</u>
a- Action, valeurs assimilées et droits rattachés		12 809 730,816	12 553 078,553
b- Obligations et valeurs assimilées		192 412 673,626	185 429 141,480
c- Autres valeurs			
<u>AC2 Placements monétaires et disponibilités</u>		<u>52 258 470,374</u>	<u>52 982 448,410</u>
a- Placements monétaires	3.2	6 944 317,877	4 438 117,609
b- Disponibilités	3.3	45 314 152,497	48 544 330,801
<u>AC4 Autres actifs</u>		<u>52 600,267</u>	46 235,392
TOTAL ACTIF		257 533 475,083	251 010 903,835
<u>PASSIF</u>			
<u>PA1 Opérateurs créditeurs</u>	3.4	<u>406 343,453</u>	<u>451 867,375</u>
a- Opérateurs créditeurs		406 343,453	451 867,375
<u>PA2 Autres créditeurs divers</u>	3.5	<u>134 321,799</u>	<u>144 733,522</u>
a- Autres créditeurs divers		134 321,799	144 733,522
TOTAL PASSIF		540 665,252	596 600,897
<u>CP1 Capital</u>	3.6	<u>247 802 864,517</u>	<u>242 032 132,675</u>
<u>CP2 Sommes distribuables</u>	3.7	<u>9 189 945,314</u>	<u>8 382 170,263</u>
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		999,215	-23,633
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		9 188 946,099	8 382 193,896
ACTIF NET		256 992 809,831	250 414 302,938

TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	257 533 475,083	251 010 903,835
----------------------------------	------------------------	------------------------

Etat de résultat

(Unité : en DT)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01/2013 au 31/12/2013</i>	<i>Période du 01/01/2012 au 31/12/2012</i>
<u>PR 1</u>	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	<u>9 322 050,177</u>	<u>8 828 490,826</u>
<u>PR 2</u>	<u>Revenus des placements monétaires</u>	<u>2 147 570,017</u>	<u>3 295 445,692</u>
	<i>Total des revenus des placements</i>	<u>11 469 620,194</u>	<u>12 123 936,518</u>
<u>CH 1</u>	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>-1 965 187,738</u>	<u>-2 151 487,280</u>
	<i>Revenu net des placements</i>	<u>9 504 432,456</u>	<u>9 972 449,238</u>
<u>CH 2</u>	<u>Autres charges</u>	<u>-285 495,884</u>	<u>-314 007,320</u>
	<i>Résultat d'exploitation</i>	<u>9 218 936,572</u>	<u>9 658 441,918</u>
<u>PR 4</u>	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>	<u>-29 990,473</u>	<u>-1 276 248,022</u>
	<i>Sommes distribuables de la période</i>	<u>9 188 946,099</u>	<u>8 382 193,896</u>
<u>PR 4</u>	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>	<u>29 990,473</u>	<u>1 276 248,022</u>
	<i>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</i>	<u>-389 173,512</u>	<u>-68 631,305</u>
	<i>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</i>	<u>-89 533,436</u>	<u>-215 641,668</u>
	<i>Frais de négociation</i>	<u>-3 775,333</u>	<u>-11 030,076</u>
	<i>Résultat net de la période</i>	<u>8 736 454,291</u>	<u>9 363 138,869</u>

Etat de variation de l'actif net

(Unité : en DT)

Période du 01/01/2013
au 31/12/2013

Période du 01/01/2012
au 31/12/2012

<u>AN1</u>	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>8 736 454,291</u>	<u>9 363 138,869</u>
a-	<u>Résultat d'exploitation</u>	<u>9 218 936,572</u>	<u>9 658 441,918</u>
b-	<u>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</u>	<u>-389 173,512</u>	<u>-68 631,305</u>
c-	<u>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</u>	<u>-89 533,436</u>	<u>-215 641,668</u>
d-	<u>Frais de négociation</u>	<u>-3 775,333</u>	<u>-11 030,076</u>
<u>AN2</u>	<u>Distributions de dividendes</u>	<u>-8 525 132,671</u>	<u>-10 083 780,080</u>
<u>AN3</u>	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>6 367 185,273</u>	<u>-25 030 952,486</u>
a-	<u>Souscriptions</u>	<u>313 295 809,665</u>	<u>426 516 661,932</u>
	<u>Capital</u>	<u>304 940 333,380</u>	<u>416 041 418,524</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>-321 199,445</u>	<u>-336 919,885</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>8 676 675,730</u>	<u>10 812 163,293</u>
b-	<u>Rachats</u>	<u>-306 928 624,392</u>	<u>-451 547 614,418</u>
	<u>Capital</u>	<u>-298 682 684,554</u>	<u>-440 214 219,664</u>
	<u>Régularisation des sommes non distribuables</u>	<u>316 764,742</u>	<u>372 332,046</u>
	<u>Régularisation des sommes distribuables</u>	<u>-8 562 704,580</u>	<u>-11 705 726,800</u>
	Variation de d'actif net	<u>6 578 506,893</u>	<u>-25 751 593,697</u>
<u>AN4</u>	<u>Actif net</u>		
a-	<u>En début de période</u>	<u>250 414 302,938</u>	<u>276 165 896,635</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>256 992 809,831</u>	<u>250 414 302,938</u>
<u>AN5</u>	<u>Nombre d'actions</u>		
a-	<u>En début de période</u>	<u>2 403 555</u>	<u>2 643 351</u>
b-	<u>En fin de période</u>	<u>2 465 698</u>	<u>2 403 555</u>
-	Valeur liquidative	<u>104,227</u>	<u>104,184</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**ANNUELS ARRETES AU 31-12-2013****1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

AMEN PREMIERE SICAV est une SICAV obligataire. Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille- titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-2013 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :**

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2013 d'obligations, d'actions et valeurs assimilées et de bons de trésor assimilables. Le solde de ce poste est réparti ainsi :

Actions et valeurs assimilées	1	12 809 730,816
Obligations	2	90 814 825,438
Bons de trésor assimilable	3	101 597 848,188
Total		205 222 404,442

3.1.1- Le détail de ces valeurs est présenté ci après :

(1)Actions et valeurs assimilées :

Désignation	Quantité	Prix de revient net	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
Action SICAV (AMEN TRESOR SICAV)	116 044	12 115 591,567	12 273 277,616	4,78%
FCP CAP GAR	400	400 000,000	536 453,200	0,21%
TOTAL	116 444	12 515 591,567	12 809 730,816	4,98%

2)Obligations :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
AB 2006	10 000	400 000,000	416 624,000	0,16%
AB 2008 TA	25 000	1 666 666,665	1 720 086,664	0,67%
AB 2008 TAA	40 000	2 666 676,525	2 752 148,524	1,07%
AB 2008 TB	15 000	1 125 000,000	1 163 832,000	0,45%
AB 2009 CA	18 000	1 320 000,000	1 334 659,200	0,52%
AB 2009 CB	13 000	953 333,332	964 138,931	0,38%
AB 2010	80 000	6 400 000,001	6 496 128,001	2,53%
AB 2011-1	20 000	1 600 000,000	1 620 752,000	0,63%
AB 2011-1VAR	20 000	1 600 000,000	1 619 424,000	0,63%
AB 2012B	60 000	5 400 000,000	5 475 408,000	2,13%
AB 2012BB	10 000	900 000,000	912 568,000	0,36%
AIL 2009-1	5 000	100 000,000	104 444,000	0,04%
AIL 2010-1	10 000	400 000,000	412 336,000	0,16%
AIL 2011-1	15 000	900 000,000	928 128,000	0,36%
AIL 2011-11	10 000	600 000,000	618 752,000	0,24%
AIL 2012-1	20 000	1 600 000,000	1 648 608,000	0,64%
AIL 2012-1 A	15 000	1 200 000,000	1 236 456,000	0,48%
AIL 2013	10 000	1 000 000,000	1 032 984,000	0,40%
ATB 2007/1	30 000	2 100 000,000	2 171 108,000	0,84%
ATB 2007/11	15 000	1 050 000,000	1 091 070,000	0,42%
ATB 2009 TA2	30 000	2 250 000,000	2 310 960,000	0,90%
ATB 2009 TB1	5 000	500 000,000	514 116,000	0,20%
ATL 2009	10 000	200 000,000	205 808,000	0,08%
ATL 2009/2	20 000	1 200 000,000	1 213 536,000	0,47%
ATL 2010-1	40 000	1 600 000,000	1 626 688,000	0,63%
ATL 2010-11	800	31 996,800	32 663,040	0,01
ATL 2010-2	5 000	500 000,000	501 497,000	0,20%
ATL 2011-11	5 000	500 000,000	518 904,000	0,20%
ATL 2012-11	10 000	800 000,000	823 184,000	0,32%
ATL 2013-2TF	10 000	1 000 000,000	1 007 576,000	0,39%
ATLESING	1 500	60 000,000	61 005,600	0,02%
ATLESING12-1	10 000	800 000,000	823 560,000	0,32%
ATTIJ 2010	20 000	1 428 571,428	1 486 155,428	0,58%
ATTILEAS2011	7 500	600 000,000	627 852,000	0,24%
ATTILEAS201A	5 000	400 000,000	421 527,000	0,16%
ATTILES20111	5 000	400 000,000	418 568,000	0,16%
ATTLEA2012/1	10 000	1 000 000,000	1 029 920,000	0,40%
BATAM2001 (i)	20 000	2 000 000,000	0,000	0,00%
BH 2007	20 000	400 000,000	401 264,000	0,16%
BH 2007A	20 000	400 000,000	401 264,000	0,16%
BH 2009	40 000	3 384 615,384	3 385 031,384	1,32%
BNA 2009	10 000	733 333,332	756 677,332	0,29%

BNA 20091	10 000	733 330,000	762 488,000	0,30%
BTE 2009	15 000	900 000,000	911 184,000	0,35%
BTE 20099	15 000	900 000,000	911 184,000	0,35%
BTE 2010	25 000	1 750 000,000	1 770 040,000	0,69%
BTE 2010 AP	7 000	490 000,000	496 160,000	0,19%
BTE 2011B	5 000	475 000,000	496 212,000	0,19%
BTK 2009 B	30 000	2 100 000,000	2 175 768,000	0,85%
BTK 2009 CA	10 000	800 000,000	828 582,000	0,32%
BTK2012/1A	10 000	800 000,000	805 320,000	0,31%
CIL 2009/1	10 000	200 000,000	203 976,000	0,08%
CIL 2009/2	30 000	600 000,000	607 632,000	0,24%
CIL 2009/3	20 000	800 000,000	831 024,000	0,32%
CIL 2009/33	10 000	400 000,000	415 512,000	0,16%
CIL 2010/2	5 000	200 000,000	201 392,000	0,08%
CIL 2010/2/2	600	24 000,000	24 167,040	0,01%
CIL 2010/2A	900	36 000,000	36 250,560	0,01%
CIL 2011/1	10 000	600 000,000	623 144,000	0,24%
CIL 2012/1A	10 000	800 000,000	829 144,000	0,32%
CIL 2013/1B	15 000	1 500 000,000	1 506 192,000	0,59%
EL WIFECK 13	5 000	500 000,000	519 312,000	0,20%
HL 2009/2TF	10 000	200 000,000	202 360,000	0,08%
HL 2010/1 1	10 000	400 000,000	409 064,000	0,16%
HL 2010/2/2	600	24 000,000	24 128,280	0,01%
HL 2012/1	20 000	1 600 000,000	1 622 480,000	0,63%
HL 2012/11	10 000	800 000,000	811 240,000	0,32%
HL 2013/1	5 000	500 000,000	517 316,000	0,20%
MODSING2012	5 000	500 000,000	522 580,000	0,20%
MX 2010 TB	700	56 000,000	58 069,620	0,02%
MX 2010 TE	10 000	800 000,000	823 672,000	0,32%
PANOBOIS2007	4 000	160 000,000	166 064,000	0,06%
SIHM 2008TA	8 000	320 000,000	324 985,600	0,13%
SIHM 2008TB	2 000	80 000,000	81 246,400	0,03%
STB2008/1B	25 000	1 718 750,000	1 772 870,000	0,69%
STM 2007 TC	2 000	40 000,000	40 580,800	0,02%
STM 2007 TD	6 750	135 000,000	136 960,200	0,05%
STM 2007 TE	1 750	35 000,000	35 508,200	0,01%
TLG 2008/3	4 700	94 000,000	98 538,320	0,04%
TLG 2009-1	10 000	200 000,000	208 688,000	0,08%
TLG 2011-1	10 000	600 000,000	615 504,000	0,24%
TLG 2011-2	10 000	600 000,000	605 008,000	0,24%
TLG 2011-3	5 000	400 000,000	417 284,000	0,16%
TLG 2012-1	10 000	800 000,000	823 400,000	0,32%
UIB 2009-1 C	60 000	4 800 000,000	4 903 392,000	1,91%
UIB 2011-1 B	15 000	1 350 000,000	1 373 856,000	0,53%
UIB 2011-1BB	5 000	450 000,000	457 952,000	0,18%
UIB 2011-2	10 000	857 142,857	894 382,857	0,35%
UIB 2011-22	10 000	857 142,857	894 382,857	0,35%
UNICTOR	35 000	3 500 000,000	3 542 420,000	1,38%
UNIFAC 2010	10 000	600 000,000	623 944,000	0,24%
UNIFAC 2010A	9 000	540 000,000	564 852,600	0,22%
TOTAL		90 795 559,181	90 814 825,438	35,34%

(i) L'encours BATAM (société en règlement judiciaire) d'AMEN PREMIERE SICAV de 2 000 000 DT est provisionné en totalité après des décotes compensées par des plus values réalisées sur BTA.

(3) BTA:

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
BTA090215	7 100	7 389 378,788	7 744 495,228	3,01%
BTA090215BIS	9 700	10 130 680,000	10 615 839,080	4,13%
BTA09052022	5 000	5 010 000,000	5 189 210,800	2,02%
BTA090714825	7 300	8 066 500,000	8 298 819,872	3,23%
BTA10082022	2 000	1 905 000,000	1 947 774,873	0,76%
BTA110319	4 800	4 968 000,000	5 139 274,368	2,00%
BTA110319A	3 800	3 907 275,000	4 042 867,208	1,57%
BTA110319B	4 000	4 062 200,000	4 204 928,640	1,64%
BTA11072017	7 000	7 000 000,000	7 180 197,360	2,79%
BTA12022020	4 000	3 854 000,000	3 966 230,006	1,54%
BTA12022020A	4 000	3 852 000,000	3 964 230,006	1,54%
BTA140414	23 623	24 586 586,400	25 238 068,603	9,82%
BTA140414A	800	800 000,000	834 454,784	0,32%
BTA140414B	2 900	2 987 000,000	3 104 068,592	1,21%
BTA140414C	3 000	3 090 000,000	3 219 205,440	1,25%
BTA140414D	220	220 000,000	229 475,066	0,09%
BTA140414E	750	772 500,000	804 801,360	0,31%
BTA140414F	230	230 000,000	239 905,750	0,09%
BTA140414G	80	80 000,000	83 445,478	0,03%
BTA140414H	80	80 000,000	83 445,478	0,03%
BTA140414I	80	80 000,000	83 445,478	0,03%
BTA140414J	80	80 000,000	83 445,478	0,03%
BTA140414K	230	230 000,000	239 905,750	0,09%
BTA140414L	80	80 000,000	83 445,478	0,03%
BTA140414M	80	80 000,000	83 445,478	0,03%
BTA140414N	80	80 000,000	83 445,478	0,03%
BTA140414O	2 840	2 840 000,000	2 962 314,483	1,15%
BTA140414P	1 760	1 760 000,000	1 847 662,573	0,72%
TOTAL		98 221 120,188	101 597 848,188	39,53%

* La ligne BTA 140414 totalisant 29 243 bons en 2012 a été défalquée en plusieurs sous-lignes en 2013 afin de mieux retracer leurs prix de revient au niveau de la comptabilité.

3.1.2- Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :**(1) Actions et valeurs assimilées :**

Intitulé	Nombre d'actions	Cours d'acquisition	Coût total
Amen Trésor Sicav	52 906	105,295	5 570 737,270
Amen Trésor Sicav	5 998	106,179	636 861,642
Amen Trésor Sicav	3 913	102,802	402 264,226
Amen Trésor Sicav	19 213	104,096	1 999 996,448
Amen Trésor Sicav	9 584	104,343	1 000 023,312
Amen Trésor Sicav	15 320	104,491	1 600 802,120
Amen Trésor Sicav	19 080	104,847	2 000 480,760
Amen Trésor Sicav	9 500	105,505	1 002 297,500
BHO SICAV	2 951	101,688	300 081,288
FIDELITY OBLIGATION SICAV	7 000	104,746	733 222,000

(2) Obligations :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition par obligation	Coût total
MODSING2012	5 000	100	500 000,000
ATL 2010-2	5 000	100	500 000,000
EL WIFACK 2013	5 000	100	500 000,000
HL 2013-1	5 000	100	500 000,000
AIL 2013	10 000	100	1 000 000,000
CIL 2010-2A	900	60	54 000,000
ATTILEAS201A	5 000	80	400 000,000
BH 2007A	20 000	40	800 000,000
BTK 2009 CA	10 000	80	800 000,000
HL 2012/11	10 000	100	1 000 000,000
UNIFACTOR 2010A	9 000	60	540 000,000
UNICTOR	35 000	100	3 500 000,000
ATL 2013-2TF	10 000	100	1 000 000,000
CIL 2013-1B	15 000	100	1 500 000,000
ATB 2007-1	10 000	70	700 000,000
ATLESING	1 500	40	60 000,000
ATL 2010-11	800	39.996	31 996,800
BNA 20091	10 000	73.330	733 300,000
MX 2010TB	700	80	56 000,000
ATB 2007-11	15 000	70	1 050 000,000
HL 2010-2/2	600	40	24 000,000

(3) BTA:

Intitulé	Nombre d'actions	Cours d'acquisition	Coût total
BTA 12022020	4 000	963,500	3 854 000,000
BTA 12022020A	4 000	963,000	3 852 000,000
BTA10082022	2 000	952,500	1 905 000,000

3.1.3- Les sorties (cessions et remboursements) du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

(1) Cessions d'Actions et valeurs assimilées :

Intitulé	Nombre d'actions	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Amen Trésor Sicav	48 800	5 083 694	5 149 766	66 072
Amen Trésor Sicav	6 000	625 044	636 864	11 820
Amen Trésor Sicav	7 082	738 146	731 953	-6 193
Amen Trésor Sicav	1 230	128 201	127 860	-341
Amen Trésor Sicav	19 140	1 995 245	2 000 226	4 981
Amen Trésor Sicav	21 221	2 212 178	2 219 335	7 157
Amen Trésor Sicav	30 256	3 158 882	3 199 996	41 114
BHO SICAV	2 951	300 081	302 020	1 939
FIDELITY OBLIGATION SICAV	7 000	733 222	737 338	4 116

(2) Obligations :

➤ Les cessions des obligations au cours de l'exercice 2013 sont les suivantes :

Intitulé	Nombre	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
STM 2007 TD	1 250	25 000	25 000	-
STM 2007 TE	1 250	25 000	25 000	-

➤ Les remboursements des obligations au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Désignation	Remboursement en capital
ATTIJ 2010	285 720,000
ATTILEAS2011	150 000,000
ATTILES20111	100 000,000
CIL 2007/1	300 000,000
TLG 2008/3	94 000,000
TLG 2007-2	300 000,000
AB 2006	100 000,000
CIL 2009/3	400 000,000
CIL 2009/33	200 000,000
TLG 2011-3	100 000,000
UIB 2011-2	142 860,000
UIB 2011-22	142 860,000

UNIFAC 2010	200 000,000
BTE 2011B	25 000,000
AIL 2009-1	100 000,000
CIL 2007/2	300 000,000
BTK 2009 B	300 000,000
TLG 2009-1	200 000,000
CIL 2011/1	200 000,000
UNICTOR 2008	200 000,000
CIL 2012/1A	200 000,000
BNA 2009	66 666,668
AIL 2010-1	200 000,000
PANOBOIS2007	80 000,000
AIL 2011-1	300 000,000
AIL 2011-11	200 000,000
MX 2010 TE	200 000,000
ATL 2009	200 000,000
AIL 2012-1	400 000,000
AIL 2012-1 A	300 000,000
ATB 2009 TA2	375 000,000
AB 2008 TA	166 675,000
AB 2008 TB	75 000,000
ATB 2007/1	100 000,000
TLG 2012-1	200 000,000
ATL 2008/1	96 000,000
ATL 2012-11	200 000,000
ATLESING12-1	200 000,000
STB2008/1B	156 250,000
TLG 2011-1	200 000,000
HL 2010/1 1	200 000,000
ATL 2006-1	600 000,000
MP 05 T/A	120 000,000
TLG 2008-1	200 000,000
UIB 2009-1 C	300 000,000
CIL 2009/1	200 000,000
ATL 2010-1	800 000,000
UIB 2011-1 B	75 000,000
UIB 2011-1BB	25 000,000
AB 2010	533 360,000
SIHM 2008TA	160 000,000
SIHM 2008TB	40 000,000
BTE 2009	150 000,000

BTE 20099	150 000,000
CIL 2009/2	600 000,000
AB 2012B	600 000,000
AB 2012BB	100 000,000
BTE 2010	250 000,000
BTE 2010 AP	70 000,000
STM 2007 TC	40 000,000
STM 2007 TD	160 000,000
STM 2007 TE	60 000,000
ATL 2009/2	400 000,000
HL 2009/2TF	200 000,000
AB 2011-1	200 000,000
AB 2011-1VAR	200 000,000
HL 2012/1	400 000,000
AB 2008 TAA	266 680,000
AB 2009 CA	120 006,000
AB 2009 CB	86 671,000
HL 2012/11	200 000,000
BTA111013	200 000,000
TLG 2011-2	200 000,000
CIL 2010/2	100 000,000
CIL 2010/2/2	12 000,000
CIL 2010/2A	18 000,000
BTK2012/1A	200 000,000
TLG 2008-2	100 000,000
BH 2007	400 000,000
BH 2007A	400 000,000
BH 2009	308 000,000

(3)BTA :

➤ *Les remboursements des BTA au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :*

<i>Désignation</i>	<i>Remboursement en capital</i>
BTA111013	200 000,000

3.1. 4- Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 1/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des obligations	3 988 536,261	3 380 192,829
Dividendes	402 197,474	504 854,636
Revenus des BTA	4 931 316,442	4 943 443,361
TOTAL	9 322 050,177	8 828 490,826

3.2- Placements monétaires et revenus y afférents

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 6 944 317,877 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Date souscrip- tion	Emetteur	Montant	Echéance	Intérêts précomptés	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
BIT011214	03/11/2013	UNIFACTOR ATTIJARI	1 500 000	01/12/2014	21 681,068	1 478 318,932	1 492 442,564	0,58%
BIT130214	15/11/2013	LEASING AURES	1 000 000	13/02/2014	15 032,134	984 967,866	992 746,807	0,39%
BIT240314	24/12/2013	AUTO HANNIBAL	1 000 000	24/03/2014	15 686,274	984 313,726	985 683,108	0,38%
BIT270114	29/10/2013	LEASE	500 000	27/01/2014	7 573,825	492 426,175	497 782,143	0,19%
BIT280114	30/10/2013	AMS	1 000 000	28/01/2014	15 147,650	984 852,350	995 394,665	0,39%
BIT280214	20/12/2013	ETS LOUKIL ET CIE	2 000 000	28/02/2014	23 753,164	1 976 246,836	1 980 268,590	0,77%
TOTAL			7 000 000		98 874,115	6 901 125,885	6 944 317,877	2,70%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 1/01/2012 au 31/12/2012
Placement en compte courant à terme	1 468 402,712	1 369 771,499
Billets de trésorerie	239 842,049	308 081,724
Certificat de dépôt	103 999,407	1 267 432,469
Compte Rémunéré	335 325,849	350 160,000
TOTAL	2 147 570,017	3 295 445,692

3.3 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 45 314 152,497 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	En % de l'actif net
Placements en compte courant à terme (i)	26 000 000	26 374 159,104	10,26%
Avoirs en banque		18 939 993,393	7,37%
TOTAL	26 000 000	45 314 152,497	17,63%

(i) Les conditions et les modalités de rémunération des placements en compte courant à terme sont les suivantes :

Désignation	Emetteur	Echéance	Valeur actuelle	Taux Brut
PLACT010114	AMEN BANK	01/01/2014	1 028 230,137	6,44
PLACT070614	AMEN BANK	07/06/2014	10 217 130,959	4,74
PLACT240314	AMEN BANK	24/03/2014	7 093 972,602	6,25
PLACT260414	AMEN BANK	26/04/2014	2 017 722,740	6,22
PLACT270514	AMEN BANK	27/05/2014	3 015 662,666	6,91
PLACT290314	AMEN BANK	29/03/2014	3 001 440,000	7,30
TOTAL			26 374 159,104	

3.4 Opérateurs Créditeurs :

Cette rubrique se détaille au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Gestionnaire	-	-
Dépositaire	406 343,453	451 867,375
TOTAL	406 343,453	451 867,375

3.5 Autres Créditeurs Diverss :

Les autres créditeurs divers se détaillent au 31/12/2013 comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Retenue à la source	114 711,291	129 469,430
Redevance CMF	19 610,508	15 264,092
TOTAL	134 321,799	144 733,522

3.6 Capital

Le capital se détaille comme suit :

Capital social au 31-12-2012	242 032 132,675
Souscriptions	304 940 333,380
Rachats	-298 682 684,554
Frais de négociation	-3 775,333
VDE/emp.société	-2 000 000,000
VDE/titres.Etat	-373 754,500
VDE / titres OPCVM	294 139,249
+/-V réalisée emp.société	380,134
+/- V réal/titres Etat	-220 575,438
+/- V réal/ titres OPCVM	130 661,868
+/- V report/oblig.société	2 000 000,000
+/- V report/titres OPCVM	-309 558,261
Regu. Des sommes non dist.(souscription)	-321 199,445
Regu. Des sommes non dist.(rachat)	316 764,742
Capital au 31-12-2013	247 802 864,517

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 s'élève à 6 578 506,893 Dinars

Le nombre de titres d'Amen Première au 31/12/2013 est de 2 465 698 contre 2 403 555 au 31/12/2012.

Le nombre des actionnaires a évolué comme suit :

Nombre d'actionnaires au 31-12-2012	2 062
Nombre d'actionnaires entrants	177
Nombre d'actionnaires sortants	-281
Nombre d'actionnaires au 31-12-2013	1 958

3.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables au 31/12/2013 s'élèvent à 9 189 945,314 DT contre 8 382 170,263 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Sommes distribuables exercices antérieurs	999,215	-23,633
Résultat d'exploitation	9 218 936,572	9 658 441,918
Régularisation du résultat d'exploitation	-29 990,473	-1 276 248,022
Total	9 189 945,314	8 382 170,263

3.8- Charges de gestion des placements

Ce poste enregistre :

- la rémunération du gestionnaire, composée d'honoraires de gestion administrative calculés sur la base de 0.2% de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et d'une commission de gestion de portefeuille calculée sur la base de 0,05% de l'actif net annuel d'AMEN PREMIERE SICAV et ce, conformément aux dispositions de la convention de gestion conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN INVEST ;
-
- la rémunération du dépositaire composée d'une commission de dépositaire calculée sur la base d'un taux variable selon le montant de l'actif de AMEN PREMIERE et d'une commission de distribution calculée sur la base de 0,59% de l'actif net annuel de AMEN PREMIERE SICAV et ce, conformément aux dispositions de la convention de dépôt conclue entre AMEN PREMIERE SICAV et AMEN BANK.

Les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire sont détaillées dans le tableau ci-après :

Désignation	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	426 836,673	421 537,113
Rémunération du dépositaire	1 538 351,065	1 729 950,167
Total	1 965 187,738	2 151 487,280

3.9- Autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et les jetons de présence figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période du 01/01/2013 Au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 Au 31/12/2012
Redevance CMF	255 965,241	287 845,291
TCL	23 496,468	20 479,576
Frais bancaires	434,175	282,453
Jetons de présence	5 600.000	5 400.000
Total	285 495,884	314 007,320

Données par action et ratios pertinents :

	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	3,781	3,673	3,332	3,353
Revenus des placements monétaires	0,871	1,371	1,299	1,545
Total des revenus de placements	4,652	5,044	4,631	4,898
Charges de gestion des placements	-0,797	-0,895	-0,788	-0,821
Revenus Nets des placements	3,855	4,149	3,843	4,076
Autres charges	-0,116	-0,131	-0,117	-0,122
RESULTAT D'EXPLOITATION	3,739	4,018	3,726	3,955
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,012	-0,531	-0,056	-0,198
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3,727	3,487	3,67	3,757
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,012	0,531	0,056	0,198
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-0,158	-0,029	-0,005	0,028
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-0,036	-0,09	0,021	0
Frais de négociation	-0,002	-0,005	-0,001	0

RESULTAT NET DE LA PERIODE	3,543	3,896	3,741	3,983
Résultat non distribuable de la période	-0,196	-0,123	0,015	0,028
Régularisation du résultat non distribuable	-0,002	0,015	0,002	-0,007
Sommes non distribuables de la période	-0,198	-0,108	0,017	0,021
Distribution de dividendes	3,487	3,67	3,758	3,95
Valeur liquidative	104,227	104,184	104,475	104,545
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,77%	0,75%	0,75%	0,75%
Autres charges/actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	3,60%	3,36%	3,55%	3,62%
Nombre d'actions	2 465 698	2 403 555	2 643 351	2 517 209
Actif net moyen	255 953 480	287 132 996	277 673 709	275 151 966

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos au 31 décembre 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 18 février 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société AMEN PREMIERE SICAV arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant ressortir un total Bilan de 257.533.475 DT et un résultat de la période de 8.736.454 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. – Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société AMEN PREMIERE SICAV comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

2- La direction est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

6- A notre avis, les états financiers de la **Société AMEN PREMIERE SICAV** annexés aux pages 8 à 10 du présent rapport sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2013 ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

II. – Rapport sur d'autres obligations légales ou réglementaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi :

1- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité des informations données sur les comptes dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas de notre part de remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2 nouveau du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une évaluation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2013.

Nous n'avons pas d'observations significatives à formuler sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société qui est de nature à impacter notre opinion sur les états financiers.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par AMEN PREMIERE SICAV eu égard à la réglementation en vigueur.

4- En application des dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif ainsi que celles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif tel que modifié et complété par les textes subséquent, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues dans les articles ci-dessus mentionnés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur le respect des ratios prévus par les dispositions ci-dessus mentionnées.

Le commissaire aux comptes :

**FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING
DORSAF LITAIEM**

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2013

1- *En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer, ci-dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.*

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention ou opération nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Par ailleurs, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune convention nouvelle entrant dans le cadre des dispositions des articles ci dessus cités.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Les conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2013 :

B.1- Convention de dépôt conclue avec Amen Bank en vertu de laquelle Amen Première Sicav confie à Amen Bank l'ensemble des tâches relatives à son dépôt. En contrepartie des services de dépositaire exclusif des titres et des fonds d'Amen Première Sicav, Amen Bank percevra mensuellement :

- une commission de dépositaire taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux variable selon le montant de cet actif.

- une commission de distribution taxe à la valeur ajoutée comprise, calculée quotidiennement par application à l'actif journalier d'Amen Première Sicav d'un taux de 0,59%.

Ces commissions se sont élevées en 2013 à la somme de 1.538.351 dt.

B.2- Convention de gestion conclue avec Amen Invest en vertu de laquelle Amen première Sicav confie à Amen Invest la mission de gestionnaire. En contrepartie des prestations effectuées, Amen Invest perçoit mensuellement :

- des honoraires en rémunération de la gestion administrative et comptable calculés quotidiennement au taux de 0,2% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

- des commissions en rémunération de la gestion du portefeuille titres calculées quotidiennement au taux de 0,05% de l'actif net journalier d'Amen Première Sicav.

La rémunération de Amen Invest en vertu de cette convention est plafonnée à 350.000 dt par an en HT, soit 413.000 dt par an en toutes taxes comprises. En 2013, la rémunération d'Amen Invest en tant que gestionnaire s'est élevée à la somme de 426.837 dt en toutes taxes comprises.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Aucune rémunération n'est accordée au Président Directeur Général de Amen Première Sicav ni aux autres membres du Conseil d'Administration de la société en dehors des jetons de présence décidés par l'assemblée générale annuelle et mentionnés dans les notes aux états financiers annexés à notre rapport général.

Le commissaire aux comptes :

**FINANCIAL AUDITING AND CONSULTING
DORSAF LITAIEM**